

Église d'Arenc : Martine Vassal se désengage

marseille

DAVID COQUILLE / MARSEILLE / 09/11/2022 | 08H23



L'église est désaffectée depuis 1977. Des travaux de confortement ont eu lieu au printemps dernier. Photo D.C.(David COQUILLE)

Cette fois, c'est sans fanfare, ni caméra. Le Département des Bouches-du-Rhône jette l'éponge et se délie de sa promesse de sauver l'église Saint-Martin d'Arenc rachetée en juin 2018 pour 550 000 euros au diocèse.

« *Le diocèse avait une obligation morale de la garder car sa construction avait été financée par les dons des fidèles. Il voulait la démolir pour y bâtir une école et faire une petite chapelle. La vente leur a levé une épine du pied* », se souvient-on au CIQ Arenc-Villette. La collectivité prévoyait de l'inscrire dans un projet vague de « *phare culturel* » (sic) au voisinage des Archives départementales. Une discrète délibération en commission permanente du 23 septembre 2022, révélée par Made In Marseille, a jeté aux oubliettes de l'histoire le projet de « *ruche culturelle* ». Le recyclage de cet édifice mal en point s'avérant difficile, Euromed s'était joint au Département pour engager une énième étude, cette fois de « *programmation urbaine* », pour envisager un nouveau destin à cette structure patrimoniale désacralisée de 910 m² bâtie sur un terrain de 3 509 m².

Des études pour rien

Sans crier gare, le Département a ajouté à sa liste de biens immobiliers à vendre l'église bancaire bâtie en 1913 sur un sol instable et qu'elle promettait de transformer, un jour en espace de coworking, l'autre en centre de la photographie contemporaine. Interrogé par *la Provence*, le Département met en avant le coût élevé des travaux (alors que la dernière étude n'est pas finalisée) nécessitant la pose de « 200 micro pieux à 20 mètres de profondeur » et des « mesures exceptionnelles de sécurité », sans compter la restauration proprement dite de l'église : « *Pour toutes ces raisons, le sauvetage de cette église n'est pas envisageable et les conditions d'intérêt général qui ont le Département à l'acheter ne sont plus réunies.* »

Ces données étaient connues avant l'achat comme l'impact financier. Les études de faisabilité et de diagnostics de travaux confortatifs ne manquent pas. Ni le budget d'ailleurs. Le conseil départemental a voté en juin 2018 une enveloppe financière prévisionnelle de 4 millions d'euros répartie en 400 000 euros d'études et 3,6 millions d'euros de travaux pour une opération qui était estimée en avril 2016 à 7 millions d'euros et qui comprenait la création de planchers intermédiaires, des travaux de consolidation avec reprise en sous-œuvre des fondations de l'église et du clocher et sa mise hors d'eau.

Désormais il est question d'un « *appel à projets* » pour trouver un investisseur pour « *redonner vie* » à l'édifice qui bénéficie d'une protection modeste mais suffisante, étant inscrit au PLUi comme « *élément remarquable du patrimoine* ». « *De ce fait sa démolition n'est plus envisageable et les travaux ne pourront être que des travaux de confortation ou de rénovation* », prévenait une étude de 2016.

Depuis cette volte-face, la crainte, si les dernières digues devaient sauter, c'est bien la démolition. « *Je suis prêt à mettre mes mains au feu qu'ils vont raser et garder la façade* », nous confie un observateur avisé.